

Présents : Alain DELHOUME, maire,
Jean-Paul MARIAUD, Serge ROUX, Christian DUBREUIL, Jean-Pierre FLOCH, adjoints,
Véronique BARINOTTO, Séverine DESBOURDELLE, Joëlle DUQUEYROIX, Jacques GUY, Jean-Paul GADAUD, Lionel GUILLOT, Patricia LANSAGE, Christian PRINCIPAUD, Sylvie TETE-LEONARD, conseillers,

Excusés : Bernadette DE ANGELI (procuration à Alain DELHOUME),
Thierry FOURNIER (procuration à Jean-Paul GADAUD), Rémy GOURSAUD (procuration à Serge ROUX), Jean-Michel LEVEQUE (procuration à Jean-Paul MARIAUD),
Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h00.
Jean-Paul GADAUD est désigné comme secrétaire de séance.

Les deux procès-verbaux des conseils municipaux des 23 novembre et 15 décembre 2012 sont approuvés à l'unanimité.

En préambule, le maire précise que ce conseil sera essentiellement consacré au débat d'orientation budgétaire. Il souligne par ailleurs que les travaux à la halte-garderie débuteront en avril 2013 pour se terminer au second trimestre 2014. Le recensement de la population va être réalisé au début de l'année 2013. Le permis de construire du cabinet médical est déposé, celui de la boulangerie va être lancé. Des détecteurs de radon vont être positionnés aux écoles.

I – Débat d'orientation budgétaire:

1. Examen des indicateurs comptables de Saint-Gence et des communes de la même strate (500 à 2000 habitants):

Sur la période 2000-2012, les produits et les charges de fonctionnement ont augmenté régulièrement. La différence entre les recettes et les dépenses restent toujours aux alentours de 200 000€, ce qui est d'un niveau plus bas que celui de la strate. La capacité d'autofinancement demeure inférieure à la moyenne de la strate. Le recours à l'emprunt est limité par le fait que la capacité d'autofinancement est faible.

2. Structure du budget 2012:

Les résultats 2012 sont conformes au budget primitif.

Les dépenses de fonctionnement seraient en hausse de 1,1 % et les recettes de 1,7 %. Le résultat devrait être légèrement supérieur (+ 4,8 %) à la prévision (237 055€). Les dépenses d'investissement ne sont pas réalisées en totalité.

La structure du budget 2012 est significative de l'absence de marge de manœuvre.

Sur les 25 % de fonctionnement courant, les 2/3 sont des dépenses obligatoires (énergie, alimentation, fournitures).

La structure des recettes n'offre guère de possibilités d'accroissement. Les produits propres ne représentent que 6 % des recettes (vente de bois, locations immobilières). Les dotations de l'état (31 %) sont subies et vont diminuer dans le futur. Il reste les produits des taxes qui représentent 39 % des recettes.

La volonté de limiter le recours à l'emprunt reste une

constante.

3. Esquisse du budget 2013:

Fonctionnement:

Les remontées des commissions ne font pas apparaître des dépenses qui seraient supérieures à ce qui a été présenté en 2012.

Chacun des postes de recettes ne devrait guère augmenter (sauf, si le conseil le décide, celui éventuellement des taux d'imposition). De ce fait, les recettes de fonctionnement seraient en baisse de 7 % par rapport au compte administratif 2012 et l'excédent de fonctionnement ne serait que de 100 000€ contre 237 000€ en 2012.

Investissement:

Pour l'acquisition de biens, l'objectif est de limiter les dépenses. Seront pris en compte en priorité, l'achat d'un camion, des équipements complémentaires au restaurant scolaire, de l'équipement informatique à la mairie. La demande des écoles pour l'achat d'ordinateurs et (ou) de tableaux numériques doit être réexaminée avec les enseignants par la commission scolaire en vue d'une présentation d'un projet pour la réunion du conseil municipal de mars prochain.

Les opérations immobilières ne devraient pas connaître de gros bouleversements : poursuite du multi-accueil pour 280 000€, des travaux des Monts pour 50 000€, des travaux dans locaux associatifs pour 45 000€.

Il est à prévoir des travaux d'éclairage au futur cabinet médical pour 15 000€ et l'aménagement de la place des Charriers pour 3 000€, soit un total de 393 000€.

Les recettes (subventions, FCTVA, TLE) pourraient s'élever à 705 000€, auxquelles il convient d'ajouter 100 000€ d'excédent de fonctionnement.

Suite à la présentation de ces éléments comptables de 2012 et de 2013, le conseil municipal approuve à l'unanimité les orientations budgétaires.

II – Autres délibérations:

1. Aménagement du temps scolaire écoles maternelle et élémentaire:

Monsieur le Maire a provoqué une réunion des enseignants et des parents d'élèves. Il ressort que des difficultés apparaissent pour une mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2013 en termes organisa-

tionnels et financiers, et que cela demande du temps pour être opérationnel.

La commune doit réaménager les temps de présence de ses employés à l'école. L'organisation de l'ALSH devra être revue. Le SIEPEA devra également réorganiser les activités périscolaires.

Ainsi, le conseil municipal, à l'unanimité (moins 3 absentes) décide de reporter à la rentrée 2014 la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

2. SEHV: Convention de mandat complémentaire pour l'effacement des réseaux du village des Monts:

Le conseil municipal valide à l'unanimité la convention de mandat complémentaire pour 49 719,43€ TTC au lieu de 39 363€ (cela correspond à l'ajout de lampadaires Passage des Monts).

3. Multi-accueil «Malices et Chocolat»: choix des entreprises pour les travaux d'extension:

Une réunion d'analyse des offres sera organisée le 28 février 2013.

4. Aménagement des accès au futur cabinet médical et à la boulangerie:

Le conseil municipal adopte le plan présenté par les services de l'agglomération de Limoges, dont le coût s'élève à environ 80 000€. Les conditions de réalisation et la part du financement communal restent à discuter.

Il donne le nom de la « Rue de l'Ancienne école » à la rue qui accède à la boulangerie.

5. Etude de faisabilité de la zone 2AU de la Châtre:

Le conseil municipal décide de confier l'étude de la zone au Cabinet BERGERON pour 14 950€ HT. Les travaux doivent durer 6 mois et les résultats seront disponibles pour septembre 2013.

6. Stationnement des gens du voyage:

Le conseil autorise le maire à prendre une délibération

interdisant le stationnement des gens du voyage sur le territoire communal.

7. Convention de mise à disposition par Limoges Métropole d'engins pour le déneigement:

Le conseil autorise le maire à signer la convention avec Limoges Métropole pour la mise à disposition d'engins de voirie pour le déneigement.

8. Contrat d'avenir:

Le conseil donne son accord au recrutement d'un emploi d'avenir pour intervenir sur le secteur scolaire.

III – Questions diverses:

1. Installation d'un boulanger sur la commune:

Monsieur le Maire rappelle aux élus que ce projet a fait l'objet d'une présentation au conseil municipal du 21 septembre 2012 (bulletin municipal du 10 octobre) et que la future gérante du PANIER GARNI a bien été informée, dès sa prise de contact avec la mairie en octobre, de l'installation de cette boulangerie (qui fera du pain sur place) au cours du deuxième semestre 2013.

2. Vitesse excessive de véhicules routiers rue Jean Giraudoux:

Plusieurs remarques concernent une vitesse excessive dans le secteur des écoles. La limitation à 30 km/h n'est pas respectée.

Monsieur le Maire précise que ce secteur a fait l'objet d'un aménagement (marquage au sol, création de bordures de trottoir) pour inciter les automobilistes à réduire leur vitesse. Prenant en compte cette réalité, monsieur le Maire interviendra auprès du Conseil général pour que la mise en place de ralentisseurs routiers soit examinée.



Déneigement efficace avec des matériels adaptés



Travaux réalisés en régie (extension du multi accueil)